

Six entreprises estriennes s'engagent en développement durable

MÉLANIENOËL
melanie.noel@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Six entreprises de la région ont été, hier, les toutes premières à recevoir l'accréditation « On s'engage en développement durable » octroyée par ADDERE Service-conseil. Cette accréditation souligne l'engagement des organisations à intégrer le développement durable dans leurs pratiques d'affaires.

« Depuis notre création, en 2010, l'organisme sans but lucratif ADDERE a accompagné plus d'une centaine d'entreprises qui avaient la volonté de faire du développement durable. Des entreprises qui ont investi 1,3 M\$ à cet effet. Cette nouvelle accréditation répond au besoin exprimé par ces entreprises de faire reconnaître leurs efforts d'intégration de pratiques durables au quotidien », explique le directeur général d'ADDERE, Jean-Pierre Gouin.

BioBon, de Coaticook, Créations Jade, d'Ascot Corner, la Halte des Pèlerins, de Sherbrooke, la Microbrasserie Moulin 7, d'Asbestos, la Pharmacie Josée Fréchette affiliée à Jean Coutu, d'Asbestos, et Trèd'si, de Westbury, sont les entreprises qui estiment que cette accréditation leur donnera une valeur ajoutée auprès des clients, des fournisseurs et des employés

sensibilisés à l'importance du développement durable dans le monde des affaires.

« Peu importe d'où part l'entreprise, l'accréditation représente son engagement à s'améliorer. Il s'agit d'un outil de progression continue. On parle d'un plan d'action qui s'étale sur deux ans et au terme duquel une vérification sera effectuée », précise M. Gouin ajoutant que les changements apportés ont des retombées sociales, économiques et environnementales positives.

Des représentants des six entreprises accréditées étaient à la cérémonie, qui se tenait à la Halte des Pèlerins, et ont énuméré les pratiques mises en place.

Sylvie Chainé, de la Pharmacie Josée Fréchette, a parlé notamment de la politique de fermeture des lumières instaurée dans les pièces qui ne sont pas utilisées en continu, de la réduction de l'éclairage la nuit et des toiles solaires permettant de réduire la climatisation en été. Bruno Maher, des Créations Jade, a parlé d'agrandissement de l'espace de recyclage et récupération de chaleur utiliser pour chauffer en hiver. Mohika Tremblay, de Trèd'si, a parlé de l'acquisition d'un système de traitement de l'eau.

« Pour obtenir son accréditation, l'entreprise doit identifier un responsable du développement durable, établir quatre enjeux de



Six entreprises de la région reçoivent l'accréditation « On s'engage en développement durable » octroyée par ADDERE Service-conseil. Yan St-Hilaire, de la Microbrasserie Moulin 7, Bruno Maher, des Créations Jade, Pasquale Beauvais, de BioBon, Sylvie Chainé, de la Pharmacie Josée Fréchette, Marco Corbin, de la Halte des Pèlerins, Mohika Tremblay, de Trèd'si, étaient heureux de recevoir cette accréditation qui souligne leur engagement. Ils posent ici avec Daniel Dumas, président D'ADDERE. — SPECTRE MÉDIA, FRÉDÉRIC CÔTÉ

développement durable prioritaires, réaliser un plan d'action complet, remplir une déclaration de conformité réglementaire et finalement présenter un dossier de candidature au Comité d'évaluation », a noté Jacinthe Arès, directrice en fiscalité chez Raymond Chabot Grant Thornton, qui est

membre du comité d'évaluation de l'accréditation aussi composé de Marie-Eve Chapdelaine, conseillère en développement durable chez Cascades, et Véronique Bisailon, conseillère en éducation au développement durable à l'Université de Sherbrooke.

ADDERE est issu d'un partenariat

avec les Sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC) et Centres d'aide aux entreprises (CAE) de l'Estrie.

Toute l'information concernant l'accréditation « On s'engage en développement durable » est disponible sur le site : www.onsengagedd.ca.

Huit mois de prison pour fabrication de faux documents

VENEZ DÉPOSER VOTRE COUPON EN MAGASIN*. Aucun achat n'est requis

Ceci pourrait être votre plus beau cadeau de Noël !

Tirage le 24 décembre 2016 à 15h
sur les ondes de CIGN FM 96.7

Venez déposer votre coupon en magasin*

BRUNELLE
électronique

10 rue Main Ouest, Coaticook, QC J1A 1P2
819-849-3608

Nom : _____
Téléphone : () _____
Email : _____

*1 coupon par client

BRUNELLE
électronique

VOTRE CENTRE INFORMATIQUE
ET ÉLECTRONIQUE EN RÉGION

10, rue Main Ouest, Coaticook
819 849-3608
www.brunelleelectronique.com
R.B.Q.8264-7488-01

RENÉ-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Condamnée par le passé à sept mois de prison pour avoir fraudé l'aide sociale, Ginette Audet-Lemay est de retour en prison pour une affaire de fabrication et utilisation de faux documents.

Devant le juge Paul Dunnigan de la Cour du Québec, elle a reconnu avoir fabriqué des documents de l'aide juridique ainsi que de Juripop.

Dans ce dossier, elle s'est présentée à la banque après avoir fabriqué des documents légaux avec l'entête de Juripop.

Elle réclamait un montant de 10 000 \$ qu'elle considérait que la banque lui devait.

Les employés de la banque ont vite réalisé la fraude et porté plainte.

Ginette Audet-Lemay a aussi tenté d'empêcher une saisie de son immeuble pour des amendes

impayées. Encore une fois, elle a fabriqué des documents légaux avec l'entête de l'aide juridique cette fois.

Lors de ces deux événements, les traces de découpage et de photocopie étaient évidentes.

L'accusée a plaidé coupable aux accusations portées contre elle.

Son avocate M^e Kim Dingman et le procureur aux poursuites criminelles M^e Claude Robitaille ont présenté une suggestion commune de huit mois de détention au tribunal.

Une probation de trois ans, dont 18 mois avec suivi, lui a aussi été imposée.

En 2014, Ginette Audet-Lemay avait été condamnée à sept mois de prison pour avoir falsifié des documents pour camoufler ses avoirs et ses revenus afin de bénéficier de l'aide sociale. Elle avait respecté ses engagements dans le cadre d'une probation de deux ans. Les gestes reconnus cette semaine ont été commis à la suite de cette probation.